

manderais aussi qu'on n'insiste pas trop sur une participation totale des provinces. Évitions de fragmenter cette industrie avant sa création. Je propose que cette entreprise soit en grande partie située dans ma province, à cause des beautés naturelles de la Colombie-Britannique, qui pourraient servir de cadre idéal à une telle industrie. A mon avis, le gouvernement fédéral doit être prêt à subventionner une industrie cinématographique concentrée principalement dans une même province, si tel doit être le cas. Le gouvernement encourage dans une forte mesure toute une gamme d'autres industries qui se concentrent notamment en Ontario et dans le Québec. Il n'est pas inconcevable que l'industrie dont nous parlons ici puisse jouer un rôle important en Colombie-Britannique. A l'intention du député de Prince, je signalerai, par exemple, que même *Anne of Green Gables* pourrait être filmé avec succès dans le décor grandiose de cette province.

Un autre avantage possible de l'établissement d'une industrie cinématographique encouragée par des capitalistes privés ou par l'État réside dans le fait que pareille industrie pourrait graduellement remplacer Radio-Canada dans le domaine de la réalisation de films. On nous a parlé antérieurement de sociétés qui produisent des films pour la télévision. Certains estiment que chez nous, il doit y aller autrement, c'est-à-dire que notre industrie de la télévision devrait alimenter notre industrie cinématographique. A mon sens, c'est le contraire qu'il faut souhaiter.

S'il convient que l'industrie cinématographique se développe comme telle, j'estime que Radio-Canada devrait être l'un de ses clients et non l'un de ses principaux fournisseurs. Nous aurons d'autres remarques à faire lors de l'examen du bill article par article. L'idée du projet me paraît bonne. De sérieux problèmes vont se poser à l'industrie en cause de même qu'au ministère qui va la prendre sous son égide, mais j'espère que le succès couronnera leurs efforts.

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire seulement quelques remarques au sujet de ce bill et, plus particulièrement, je voudrais commencer en signalant ce qui est probablement une erreur d'impression dans la version française du bill. A la page 3, l'alinéa b) du paragraphe 2, de l'article 10, est inscrit comme alinéa «d» au lieu de «b», et je me demande si c'est une erreur de typographie ou, encore, une nouvelle façon de rédiger un bill, à moins que l'honorable ministre prévoie d'inclure entre les alinéas a) et d) quelques articles qui ne sont pas prévus. De toute façon, je me demande s'il ne s'agit pas simplement d'une erreur de typographie.

[M. Johnston.]

A tout événement, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire ici que cette manifestation d'intention, de la part du gouvernement, d'aider l'industrie cinématographique canadienne—et le mot «canadienne» est bien souligné dans le bill—devrait être justement cela, c'est-à-dire intéresser davantage nos cinéastes, nos artistes à élaborer des longs métrages à caractère totalement canadien.

Il y a quelque temps, soit peut-être un an et demi, la Société Radio-Canada avait fait produire un film par une société de Toronto du nom de *Seaway Films Limited* qui, apparemment, avait conclu une entente avec la compagnie *Associated Television Limited* de Londres, qui est un poste privé de télévision d'Angleterre, pour produire un film canadien sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Il s'agissait de produire trente films d'une heure, et cette entreprise avait coûté 3 millions au peuple canadien. Étant donné les prévisions budgétaires de 10 millions qui semblent être destinées à encourager cette industrie, je me demande si cette somme sera réellement suffisante pour développer et stimuler cette industrie cinématographique au Canada. Ceux qui sont dans ce genre d'entreprise pourront évaluer s'il s'agit vraiment d'une initiative propre à développer ce genre d'industrie, au Canada, ou bien s'il ne s'agit pas plutôt d'une tentative un peu superficielle, de la part de l'honorable ministre, pour démontrer au monde artistique que le gouvernement s'intéresse à ce domaine.

Cependant, je note que l'honorable ministre a oublié d'inclure dans son bill certaines précisions qui, à mon sens, sont très importantes. On ne parle pas, par exemple, dans le paragraphe qui a trait aux objets et pouvoirs de cette Société, de ce que l'on fera avec le doublage des films. Et pourtant le doublage des films, au Canada, semble être un des éléments les plus importants, puisqu'il peut assurer que les films canadiens qui seront produits dans la langue anglaise seront traduits en français, pour être distribués dans des secteurs d'expression française. Ce doublage devra et pourra être fait, s'il est prévu dans la loi, par des artistes, des acteurs et actrices canadiens-français ou canadiens-anglais, mais, du moins, canadiens. Si cette disposition n'est pas incluse dans la mesure, nous risquons de voir ce que nous voyons tous les jours sur les ondes de nos postes de télévision, c'est-à-dire des films importés traduits, doublés par des artistes étrangers.

A ce stade, je veux encore faire allusion à ce fameux film qui a passé sur les ondes de la télévision canadienne, dans lequel on faisait jouer un comédien assez bien connu de la province de Québec, M. Rolland Bédard, dont la voix avait été doublée en français à